



**ARRETE N°03-05-2025**  
Portant autorisation de pose d'enseignes

**Le Maire de la Ville de RIBERAC,**

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** la demande d'autorisation préalable d'installation d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne référencée n° AP 024 352 24 D0008, présentée par Monsieur Camille DURIEUBLANC représentant la société EI DURIEUBLANC Camille, demeurant 19 place Nationale 24600 RIBERAC,

**VU** l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiment de France en date du 14 janvier 2025.

**CONSIDERANT** que l'installation prévue pour ces enseignes répond aux exigences imposées par le Code de l'environnement ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** L'autorisation pour l'installation d'enseignes sur l'immeuble sis 21 place Nationale 24600 RIBERAC est accordée.

**ARTICLE 2 :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire de Ribérac ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de la DORDOGNE
- Au demandeur

Fait à RIBERAC le 14 janvier 2025  
Le Maire,



Nicolas PLATON